



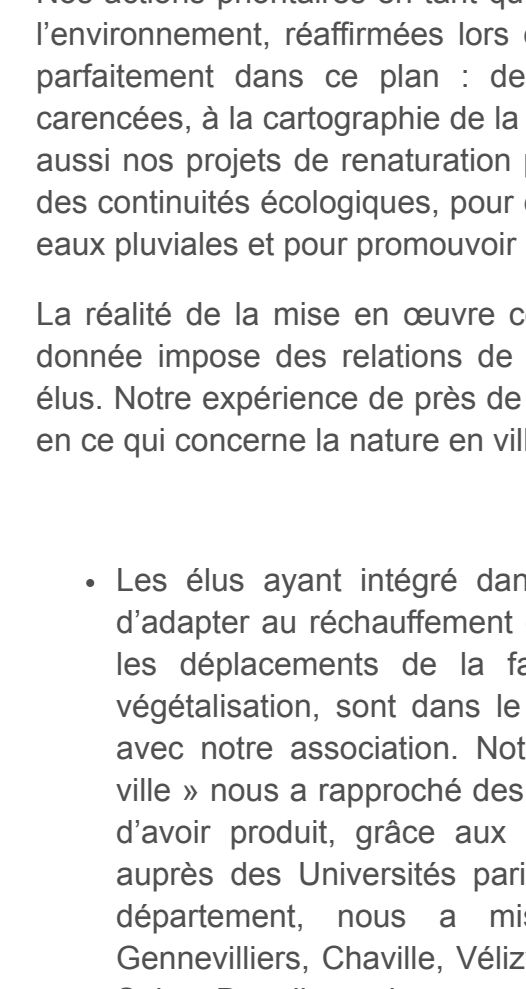
La Lettre #17 - Juin 2025

EDITORIAL

Le 3ème plan pour préparer la France à 4°C : un Himalaya à grimper !



Le Gouvernement a lancé en mars dernier, ce plan sur la base d'un scénario de réchauffement climatique de 4°C en 2100 construit sur le consensus scientifique et une consultation du public en mai-septembre 2023. Il s'agit pour l'Etat, de proposer « une approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation. [...] Par exemple, la végétalisation des espaces urbanisés permet à la fois de lutter contre les îlots de chaleur urbains, d'augmenter les puits de carbone et de protéger la biodiversité en ville. ».

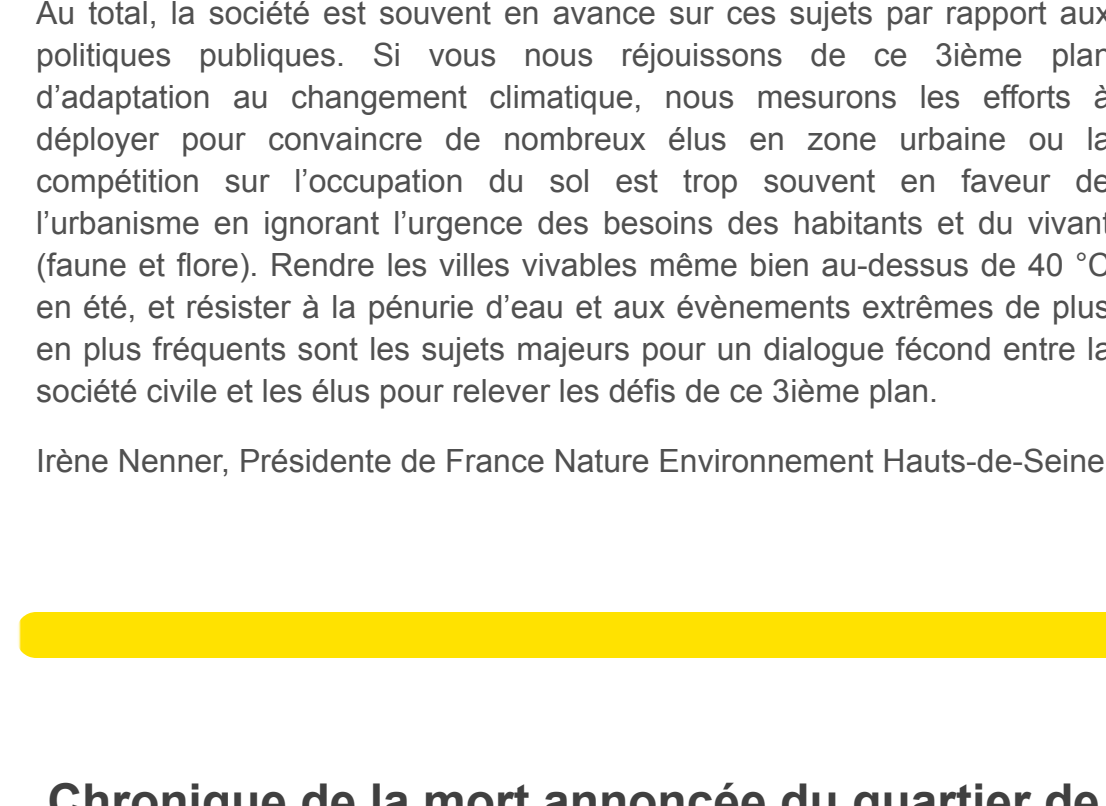


Les 52 mesures de ce plan, dont l'ampleur financière est potentiellement majeure, s'adresse aux élus d'abord : le CEREMA a produit un livret qui inclut, explicitement la recommandation « de prioriser les actions en fonction de leur potentiel d'adaptation et des co-bénéfices attendus, tels que la préservation de la biodiversité, l'amélioration du bien-être immédiat des citoyens, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution ».

Nos actions prioritaires en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement, réaffirmées lors de notre assemblée générale, s'insèrent parfaitement dans ce plan : de la plantation d'arbres dans les villes carencées, à la cartographie de la végétation et des réseaux écologiques et aussi nos projets de renaturation proposées à certains élus pour renforcer des continuités écologiques, pour désimperméabiliser les sols et infiltrer les eaux pluviales et pour promouvoir la biodiversité urbaine auprès du public.

La réalité de la mise en œuvre concrète des mesures sur une commune donnée impose des relations de confiance entre notre association et nos élus. Notre expérience de près de 5 ans, montre des situations contrastées en ce qui concerne la nature en ville et la biodiversité :

- Les élus ayant intégré dans leur politique municipale, l'intérêt de s'adapter au réchauffement climatique et favoriser les lieux de vie et les déplacements de la faune sauvage, par un programme de végétalisation, sont dans le lot le plus favorable pour des contacts avec notre association. Notre programme « planter des arbres en ville » nous a rapproché des élus de 10 villes du département. Le fait d'avoir produit, grâce aux compétences acquises en géomatique, auprès des Universités parisiennes, un atlas de la trame verte du département, nous a mis en position favorable auprès des Genevilliers, Chaville, Villeta mais aussi avec l'EPT Boucle Nord de Seine. Des discussions avancées pour des opérations de renaturation précises y ont démarré depuis 2024 et se poursuivent.

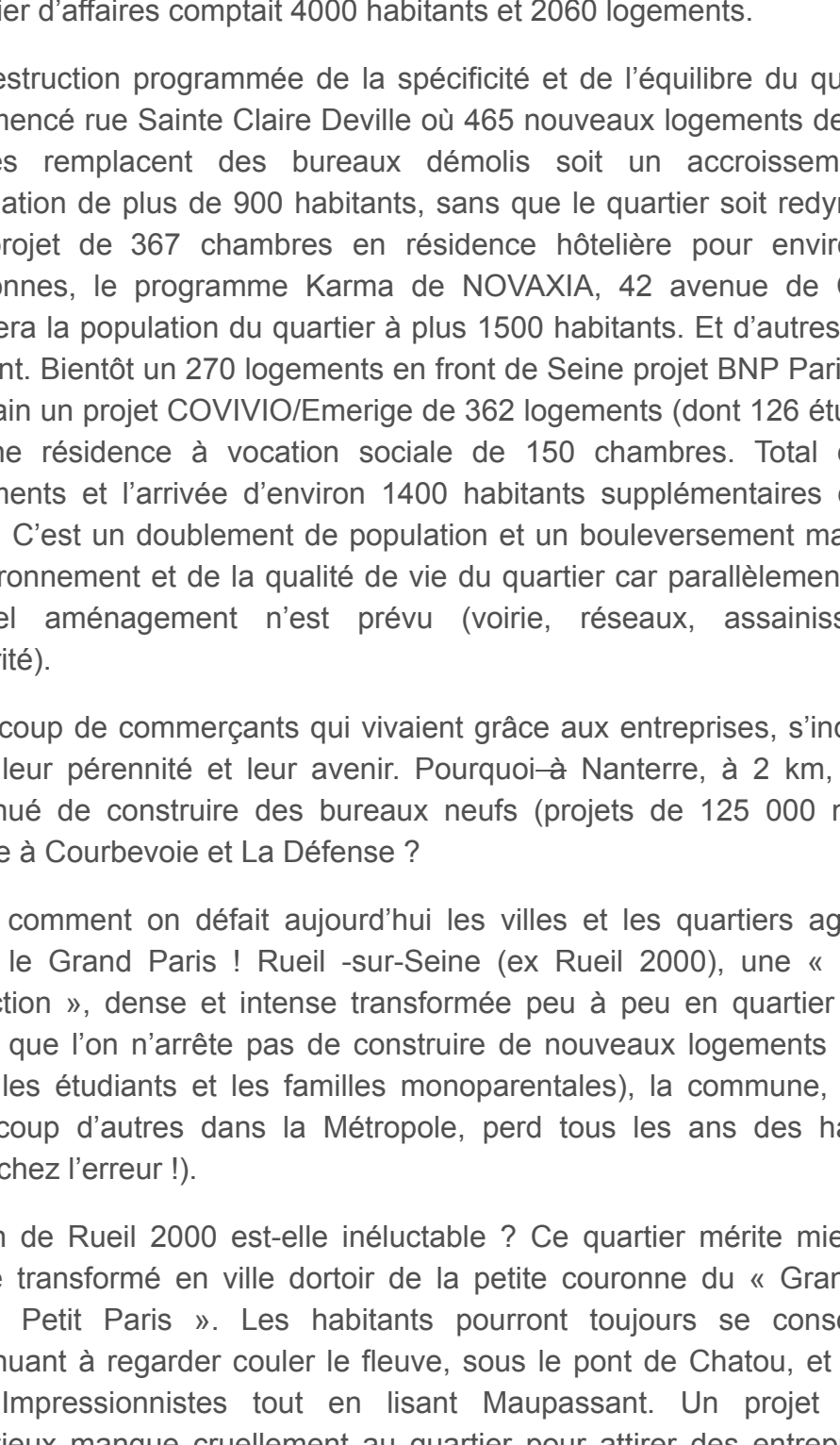


- D'autres élus ont montré que ces sujets n'étaient pas dans leur priorité, soit à cause du manque de confiance dans les capacités de notre association par rapport à des bureaux d'études soit à cause d'idées reçues dans ce domaine liées au fait que les relations homme-nature sont encore dominées aujourd'hui par une vision anthropocentrée, où l'homme domine la nature et la flore. Pourtant cette situation est totalement obsolète depuis 1992, date de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. La vision moderne est celle d'une **approche éco-centrée**. La nature est à protéger parce qu'elle a une valeur en elle-même, quelque soit son usage par l'homme. Les êtres humains ont le devoir moral de la respecter parce qu'ils en sont une des composantes au même titre que les autres espèces qu'elles soient animales ou végétales. Enfin, les opérations de végétalisation ou de renaturation sont bien moins coûteuses par rapport aux actions sur le bâti ou les transports et peuvent se réaliser rapidement au bénéfice de la santé et du bien-être des humains et non-humains.

Au total, la société est souvent en avance sur ces sujets par rapport aux politiques publiques. Si vous nous rejoignons de ce 3ème plan d'adaptation au changement climatique, nous mesurons les efforts à déployer pour convaincre de nombreux élus en zone urbaine ou la compétition sur l'occupation du sol est trop souvent en faveur de l'urbanisme en ignorant l'urgence des besoins des habitants et du vivant (faune et flore). Rendre les villes vivables même bien au-dessus de 40 °C en été, et résister à la pénurie d'eau et aux événements extrêmes de plus en plus fréquents sont les sujets majeurs pour un dialogue fécond entre la société civile et les élus pour relever les défis de ce 3ème plan.

Irène Nenner, Présidente de France Nature Environnement Hauts-de-Seine

Chronique de la mort annoncée du quartier de Rueil-sur-Seine



Le quartier de Rueil-sur-Seine est né lors de l'opération d'aménagement « ZAC Rueil 2000 » en 1988. Il a été conçu comme un nouveau quartier d'affaires attractif complété par des logements et des équipements. Il mit en valeur les berges de Seine face aux sites exceptionnels que sont l'île des Impressionnistes, la maison Fournais et l'église de Chatou. Son objectif fut de maintenir les équilibres entre logements, emplois, environnement et mixité (près de 50% des logements ont été réalisés à l'aide de financements aidés).

Ce projet d'urbanisme fut une réussite financière, humaine et architecturale. Un nouveau quartier moderne, bien desservi, équilibré, assurant un cadre de vie de qualité malgré qu'il soit très enclavé entre la A 86, la voie ferrée, la nationale et la Seine (et entièrement en zone inondable). En 2011 ce quartier d'affaires comptait 4000 habitants et 2060 logements.

La destruction programmée de la spécificité et de l'équilibre du quartier a commencé rue Sainte Claire Deville où 485 nouveaux logements de 8 ou 9 étages remplacent des bureaux démolis soit un accroissement de population de plus de 900 habitants, sans que le quartier soit redynamisé. Un projet de 367 chambres en résidence hôtelière pour environ 600 personnes, le programme Karma de NOVAXIA, 42 avenue de Chatou, gonflera la population du quartier à plus 1500 habitants. Et d'autres projets suivent. Bientôt un 270 logements en front de Seine projet BNP Paribas de. Demain un projet COVIVIO/Emerige de 362 logements (dont 126 étudiants) et une résidence à vocation sociale de 150 chambres. Total de 782 logements et l'arrivée d'environ 1400 habitants supplémentaires dans la zone. C'est un doublement de population et un bouleversement majeur de l'environnement et de la qualité de vie du quartier car parallèlement, dans un nouvel aménagement n'est prévu (voirie, réseaux, assainissement, sécurité).

Beaucoup de commerçants qui vivaient grâce au quartier, s'inquiètent pour leur pérennité et leur avenir. Pourquoi-à Nanterre, à 2 km, a-t-elle continué de construire des bureaux neufs (projets de 125 000 m²), de même à Courbevoie et La Défense ?

Voilà comment on défait aujourd'hui les villes et les quartiers agréables dans le Grand Paris ! Rueil -sur-Seine (ex Rueil 2000), « une ville en réduction », dense et intense transformée peu à peu en quartier dortoir. Alors que l'on n'arrête pas de construire de nouveaux logements (surtout pour les étudiants et les familles monoparentales), la commune, comme beaucoup d'autres dans la Métropole, perd tous les ans des habitants (cherchez l'erreur !).

La fin de Rueil 2000 est-elle inéluctable ? Ce quartier mérite mieux que d'être transformé en ville dortoir de la petite couronne du « Grand » ou du « Petit Paris ». Les habitants pourront toujours se consoler en continuant à regarder couler le fleuve, sous le pont de Chatou, et à rêver aux Impressionnistes tout en lisant Maupassant. Un projet culturel ambitieux manque cruellement au quartier pour attirer des entreprises et faire vivre le quartier.

Association des Rives de Seine

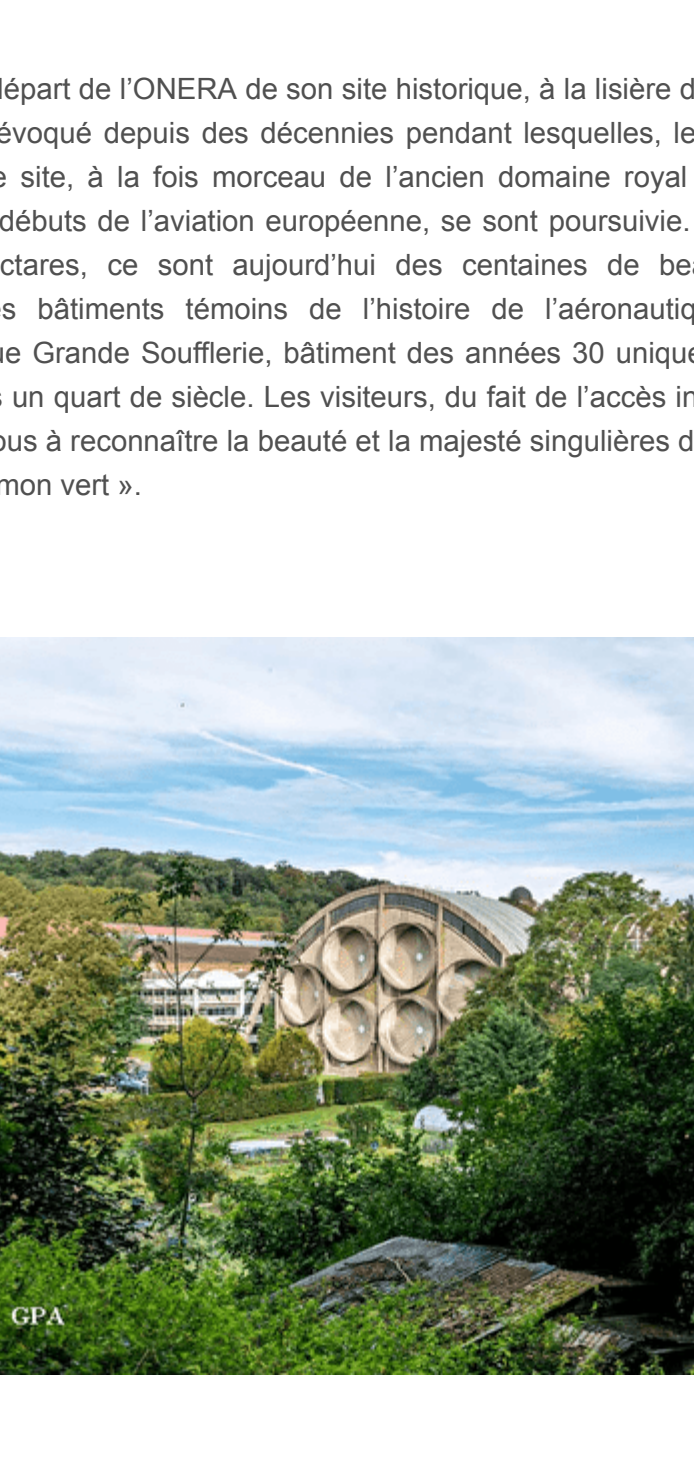
Les enquêtes publiques : un exercice démocratique ou une formalité inutile ?

Les très grands projets d'aménagement donnent lieu (sauf exception) à un **débat public**, par exemple pour le métro du Grand Paris. L'administration met de grands moyens pour informer les habitants. C'est Michel Barnier qui a institué cette pratique en février 95 et c'est le même Michel Barnier, qui à l'automne 2024, avant d'être censuré, a essayé d'en réduire le domaine en les excluant lorsqu'ils risquent de nuire à des projets industriels...

Le fait que certains sujets comme la programmation nucléaire n'aient jamais été mis en débat montre qu'il ne faut pas idéaliser ce dispositif.

Mais les enquêtes publiques, qu'elles portent sur un grand ou un petit projet, sur une initiative publique ou privée, sont bien plus indigentes encore en matière de démocratie participative.

La participation du public est généralement très faible. Il faut dire que, le plus souvent, rien n'est fait pour le faire venir, en Marie ou sur internet, là où les documents sont consultables : des affiches jaunes où on peut lire en très gros **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**, mais où le sujet de la consultation est le plus souvent en trois petits caractères pour attirer l'attention sur la presse, en Île-de-France, Les Echos et Le Parisien, tous deux, propriétaires du groupe LVMH de Bernard Arnault, ont pratiquement le monopole de la publication des avis, aussi rébarbatifs que les affiches.



Stil n'y a pas, dans la presse locale, un article pour présenter journalistiquement l'affaire ou un tract pour attirer au moins les plus intéressés par la chose publique, l'enquête a de fortes chances d'être un fiasco.

En 2024, Nanterre, la Commissaire-Enquêtrice a demandé la diffusion d'un tract sur une enquête portant sur le réaménagement du quartier du Parc Sud : Refus de la Mairie. Résultat : 4 contributions d'associations, alors que le quartier compte plus de 10 000 habitants... Cette année, la Région et Île-de-France mobilisent pour lancer une enquête sur le projet Mobilités 2030. Alors qu'au même moment, ces 2 structures diffusent chacune un document parlant du sujet, pas une invitation à l'enquête publique ne leur est envoyée ! Et, pas un mot sur les sujets qui fâchent, notamment la privatisation en cours des réseaux !

Les enquêtes durent rarement plus d'un mois, elles ont souvent lieu en période de vacances. Le dossier comporte des centaines, parfois des milliers, de pages, souvent en format A4, horizontal particulièrement peu commode à consulter. Un **résumé non-technique** est parfois envoyé au milieu du reste. Le citoyen lambda qui s'aventure une fois dans ce labyrinthe n'a pas envie d'y remettre les pieds.

Les avis des Commissaires-enquêteurs, surtout s'ils sont défavorables au projet, n'étant absolument pas déterminants, les associations dont on ignore les avis sont contraintes d'engager des procédures judiciaires, espérant ainsi être entendues sur le fond.

Mais ces procédures coûteuses peuvent s'allonger sur plusieurs années, et l'Etat est régulièrement tenté de réduire les possibilités de ces recours, soupçonnés d'être abusifs.

Dans son ouvrage de 2022 **"Inutilité publique"**, Edition Amsterdam, **Frédéric Graber** écrit notamment **"L'utilité publique n'a jamais été conçue pour un dépassement des intérêts particuliers, mais comme un privilège qui favorise certains intérêts et en sacrifie d'autres. Elle incarne la lutte toujours déjà gagnée du développement contre tout le reste, que ce soit la propriété, les usages concurrents ou l'environnement. Le développement est toujours a priori d'utilité publique"**

Regrettons l'aversion au débat caractéristique de la culture politique française et espérons que les grands défis existentiels, liés au dérèglement climatique et à la chute de la biodiversité, bousculent les mentalités pour le bien de l'intérêt général !

Jacques Capet (Naturellement Nanterre)

L'avenir du site de l'ONERA à Meudon

Le projet de départ de l'ONERA de son site historique, à la lisière de Meudon et de sa forêt, est évoqué depuis des décennies pendant lesquelles, les réflexions sur l'avenir de ce site, à la fois morceau de l'ancien domaine royal de Meudon, et berceau des débuts de l'aviation européenne, se sont poursuivies. Dans ce valon de treize hectares, de pages, souvent en format A4, horizontal particulièrement peu commode à consulter. Un **résumé non-technique** est parfois envoyé au milieu du reste. Le citoyen lambda qui s'aventure une fois dans ce labyrinthe n'a pas envie d'y remettre les pieds.

Les avis des Commissaires-enquêteurs, surtout s'ils sont défavorables au projet, n'étant absolument pas déterminants, les associations dont on ignore les avis sont contraintes d'engager des procédures judiciaires, espérant ainsi être entendues sur le fond.

Mais ces procédures coûteuses peuvent s'allonger sur plusieurs années, et l'Etat est régulièrement tenté de réduire les possibilités de ces recours, soupçonnés d'être abusifs.

Dans son ouvrage de 2022 **"Inutilité publique"**, Edition Amsterdam, **Frédéric Graber** écrit notamment **"L'utilité publique n'a jamais été conçue pour un dépassement des intérêts particuliers, mais comme un privilège qui favorise certains intérêts et en sacrifie d'autres. Elle incarne la lutte toujours déjà gagnée du développement contre tout le reste, que ce soit la propriété, les usages concurrents ou l'environnement. Le développement est toujours a priori d'utilité publique"**

Regrettons l'aversion au débat caractéristique de la culture politique française et espérons que les grands défis existentiels, liés au dérèglement climatique et à la chute de la biodiversité, bousculent les mentalités pour le bien de l'intérêt général !

Jacques Capet (Naturellement Nanterre)



Le Grand Paris a bouleversé les rêves de ceux qui imaginaient une mise en valeur de ce site exceptionnel, en annonçant en 2023 que l'ONERA devait rejoindre le plateau de Sacy, « la première concentration scientifique de France ». Des îlots, l'Etat, propriétaire des lieux, a coupé court aux réflexions en confortant l'établissement public « Grand Paris aménagement » la création d'une zone d'aménagement concerté.

L'avenir du site s'est écrit donc dorénavant en chiffres : à l'heure où les économies sont devenues prioritaires, il s'agit maintenant de financer le déménagement de l'ONERA. Il faut assurer la restauration de la Grande Souffrière. Il faut enfin valoriser cette opération pour l'Etat, et pour cela quoi de mieux qu'une opportunité foncière ? La construction de plusieurs centaines de logements est aujourd'hui évoquée, présentée comme une nécessité pour répondre à la demande des ménages franciliens, avec des parkings, des services et des commerces, des équipements publics, des accès routiers ... Il n'est en revanche pas question de la nécessité, pourtant vitale, de prioriser la préservation de l'environnement pour les milieux franciliens.

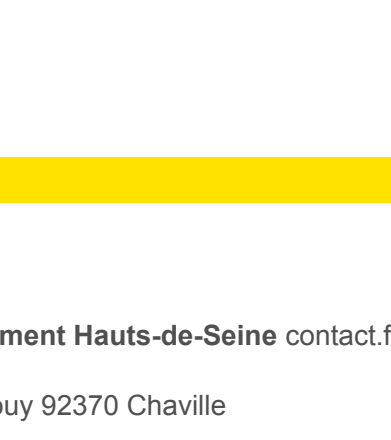
Les associations ont participé avec bonne volonté l'an passé à la concertation obligatoire présidant la création de la ZAC, tout en soulignant que les données confidentielles de cet exercice ne réunissant qu'un peu plus d'une centaine de Meudonnais. Elles ont rappelé leurs exigences : où à des logements nouveaux, où à des activités, mais non à l'abattage des grands arbres, non à la construction hors des zones déjà artificialisées, non aux hauteurs excessives, non à une architecture qui dénaturerait le caractère du site. En dépit de premières déclarations rassurantes de principe, le projet présenté par l'aménageur en octobre 2024 soulève de fortes inquiétudes : plusieurs bâtiments de plus de 15 mètres de hauteur, la suppression de nombreux grands arbres, une architecture cubique, la construction d'un îlot d'immeubles dans une zone aujourd'hui forestière, et au final le nécessaire de « densification » invoqué par Grand Paris aménagement, pour faire « fonctionner » ce nouveau quartier.

Après ces trois ateliers de concertation, le ministère de l'économie et des finances a publié un appel à projet pour la reprise de la Grande Souffrière, dont on ne connaît le résultat qu'à la fin du premier semestre 2025. Or, de ce résultat dépendra en grande partie tout l'aménagement du site : qu'il s'agisse de la nature de l'activité projetée, de son extension possible au-delà de la Grande souffrière, des axes prévus, des conséquences sur les riverains. La phase de concertation préalable à la ZAC s'est donc déroulée en grande partie, dans le vide.

On mesure l'ampleur de ce projet et de sa complexité, qui sont difficiles à appréhender pour le public. Cette complexité ne doit pas servir de prétexte à une information incomplète, mais elle doit au contraire justifier une plus grande transparence. Une véritable concertation devra être organisée et permettre d'entendre tous les points de vue, non seulement la nécessité de construire pour les franciliens, mais aussi de ne plus y sacrifier la beauté, la nature, l'espace et le vivant.

Marie-Hélène Debat pour les associations Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Vivre à Meudon, Val de Seine Vert et FNE Hauts de Seine...

Anne-Marie SIRAMY, une militante environnementale exceptionnelle



Disparue en avril 2025, Anne-Marie a été la première à bouger sur le projet HAMON, soutenu par la ville d'Issy-les-Moulineaux et le département des Hauts de Seine, de construction d'un musée sur l'île Saint Germain afin d'y exposer la collection d'œuvres d'art contemporain acquises par la fondation Renault. Elle rejoint en 2002 Val de Seine Vert pour monter un dossier de lutte contre ce projet qui va couper l'île Saint Germain en deux et faire disparaître un lieu de nature magnifique à Issy les Moulineaux. Un combat victorieux qui aboutit à l'abandon du projet en 2004. Ensuite, Anne Marie, vice-présidente du Val de Seine Vert, rejoint le combat des 21 associations opposées à l'élargissement à 4 voies, coté rive gauche de la Seine, à hauteur du pont de Sèvres à Paris.

Nos pensées vont à sa famille, dont certains suivent ses traces dans le militantisme environnemental.

Michel Riottot (Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon)

Nouvelles associations

Ce mois-ci, FNE Hauts-de-Seine accueille deux nouvelles associations de la ville de Colombes dans la fédération.

Tout d'abord l'« Académie Des Radis » qui défend les pratiques de l'éducation par la Nature dans le 92-Ouest de Paris. L'association veut rendre accessible l'expérience de la nature, du sauvage et du vivant aux habitants d'environnement urbain. Apporter aux publics de l'association les bienfaits d'une exposition quotidienne à la nature en ville.

academie.des.radis@gmail.com

@academie.des.radis

L'association 'Colombes Transition' mobilise des citoyennes et citoyens déterminés à agir face aux défis du dérèglement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles et de la dégradation de la biodiversité. Colombes Transition se positionne comme un moteur en apportant énergie, compétences et en fédérant les bonnes volontés dans les transitions multiples : énergie, écologie, gestion des déchets, gestion de l'eau, etc.

<https://colombestransition.org/>

Adhérer à FNE 92

- Personne Morale > 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€

ADHÉREZ À FNE 92

Déclinaisons de FNE 92

FNE 92 est présent sur Facebook, LinkedIn, Instagram et YouTube. Nous vous proposons des publications journalières sur les grands thèmes de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation. À bonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !

NB: nous venons de changer de nom, et intégrons graduellement dans nos outils, ne vous inquiétez pas si vous ne voyez pas encore notre ancien nom environnement 92

France Nature Environnement Hauts-de-Seine contact: fne92@gmail.com

Siège social : 45, rue de Jouy 92370 Chaville

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Didier Valon, Agnès Bauche, Michel Riottot, Coléide Norguet, Katriine Fogarty

Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-SEINE.

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

